Commune de Mâron

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 16/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize janvier, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12/01/2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 11 / votants : 14

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : M. Guilhem de TARLÉ (pouvoir à M. Gilbert BLANC), Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU), M. Aurélien VARVOU (pouvoir à M. Éric FRESNEAU) et M. Patrick BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN.

1 - Approbation du compte rendu du 5 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Fonds d'Action Rurale 2021

Monsieur le Maire présente deux projets au Conseil Municipal :

- Achats d'équipements et matériels : les devis établis s'élèvent à 7 095 € H.T., soit une broyeuse (2 600 € H.T), un aspirateur à feuilles (3 500 € H.T) et un sécateur (995 € H.T.)

- Achats pour l'aménagement de la Mairie et de l'école : les devis établis s'élèvent à 10 039 € H.T., soit une enseigne (256 € H.T.), trois mâts (554 € H.T.), trois pavillons (47 € H.T.), des stores (320 € H.T.), des clôtures (6909 € H.T.) et de la peinture (1953 € H.T.)

Une enveloppe de 13 500 € a été accordée à la commune pour le Fonds d'Action Rurale 2021.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces projets et sollicite une subvention du Conseil départemental à hauteur de 40 % pour le projet équipements et matériaux et 60 % pour le projet aménagement de la Mairie et de l'école. Le plan de financement sera le suivant :

Projet équipements et matériaux :

- Fonds propres 1 695 €
- Fonds d'Action Rurale 5 400 €

Projet aménagement de la Mairie et de l'école :

- Fonds propres 1 939 €
- Fonds d'Action Rurale 8 100 €

3 – Convention de partenariat de lecture publique avec la commune de Sassierges Saint Germain

Dans le cadre du RPI, les élèves de l'école de Sassierges Saint Germain ont accès aux fonds documentaires proposés par la médiathèque ainsi qu'aux différentes activités mises en place par celle-ci. Cette offre sollicite naturellement des engagements financiers de la part de la Commune. Il est donc nécessaire d'élaborer une convention de lecture avec la commune de Sassierges Saint Germain afin de remplacer l'accord oral en vigueur jusque là.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention de partenariat de lecture et demande la participation financière de la commune de Sassierges Saint Germain pour l'acquisition des ouvrages à hauteur de 2 € par an et par habitant.

4 – Convention de travaux d'aménagements urbains sur le domaine public départemental

Il convient d'établir une convention avec le Département de l'Indre, suite aux travaux de début 2020 (pose de deux barrières devant la sortie de l'école). Cette convention permettra à la commune de bénéficier du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les travaux exécutés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la convention avec le Département de l'Indre

5 – Accord de partenariat relatif au financement de la carte du massif forestier de CHOEURS-BOMMIERS

L'Office National des Forêts (ONF) souhaite réaliser un plan réactualisé du massif forestier de CHOEURS-BOMMIERS et propose aux offices de tourisme des Champ d'Amour, du Pays d'Issoudun et à la commune de Mâron qui constituent ce massif de participer au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'accord de partenariat et accepte la répartition du financement soit un montant de 120 € pour la commune pour 200 exemplaires.

6 – Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 – 2026 pour avis

Le Conseil communautaire a décidé de proroger le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013 – 2018 et d'engager en 2019 l'élaboration d'un nouveau programme.

Ce nouveau PLH, pour la période 2021 – 2026, ajuste les objectifs de production avec la réalité démographique du territoire : entre 2011 et 2016, l'agglomération perd en moyenne 250 habitants chaque année. Ce contexte est en décalage avec les objectifs de production du précédent PLH.

Le scénario de développement sur lequel s'appuie le nouveau PLH est réaliste en terme d'évolution du territoire et ambitieux dans les orientations qu'il traduit. Il apporte une cohérence entre l'ensemble des démarches engagées sur le territoire en faveur de la politique de l'habitat : renouvellement urbain dans les quartiers Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, redynamisation des bourgs, politique de peuplement. Il décline un programme d'actions sur l'habitat dans la continuité des actions déjà entreprises mais en les adaptant aux nouveaux enjeux du territoire.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2021-2026.

7 – Organisation des services

Un registre de santé et de sécurité au travail va être mis à disposition des agents, comme le prévoit la loi, afin de pouvoir y consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Un règlement intérieur est également en cours de rédaction. Il réglementera les thèmes suivants :

- les droits et obligations des agents
- hygiène et sécurité
- le temps de travail
- discipline
- utilisation des locaux et du matériel

Après avis du comité technique, le présent règlement sera présenté au Conseil Municipal pour approbation.

8 – Communication

- Afin de répondre aux attentes des habitants en termes de sécurité routière et de limitation de la vitesse dans le bourg et les hameaux, une réflexion est en cours. Sont notamment à l'étude :

  - Le passage de Tilliaire en zone agglomération 30km/h
  - Le passage de Piou en zone agglomération (50 km/h) sauf pour une partie de la D12d - route d'Etrechet - qui sera en zone 30 km/h dans la zone de concentration des habitations.
  - Le passage de la rue de l'Ecole à 30 km/h avec installation de panneaux signalant l'école.

- 92 personnes sont inscrites au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires ».

- Le questionnaire « Une idée pour ma commune » a eu de nombreux retours. Chaque questionnaire va être étudié en détail.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 11h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le samedi 20 février 2020 à 9h30.

Affiché le 21/01/2021
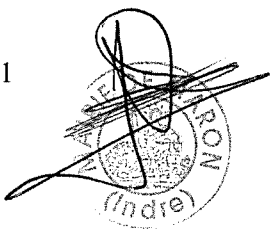
Le Maire,